



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

145192

30 AVR. 2025

La Ministre

Paris, le **25 AVR. 2025**

Nos réf. : A-25-015766/CV/MG

Madame la Secrétaire générale,

Je tiens à vous remercier pour votre mobilisation à l'occasion de l'Assemblée plénière du Comité de filière de la Petite Enfance, qui s'est tenue le 6 février 2025 sous la présidence de Madame Élisabeth LAITHIER. Je souhaite saluer tout particulièrement son engagement et la qualité de son investissement, à la fois rigoureux et constructif.

Je partage pleinement les constats exprimés au sujet des difficultés que vous rencontrez, qu'il s'agisse de l'attractivité, de la fidélisation ou des tensions qui pèsent sur l'ensemble du secteur.

Les propositions que vous avez transmises sont le fruit de la réflexion, de l'analyse et des constats opérés par chacun d'entre vous. C'est bien ensemble que nous pourrions relever les défis qui se posent à nous : réduire le nombre de parents qui ne trouvent pas de solution d'accueil pour leur enfant, favoriser les parcours autour des métiers sociaux et médico-sociaux, et améliorer les conditions de travail des professionnels.

La France est au-devant d'un virage démographique sans précédent, au confluent du vieillissement de la population et de la baisse de la natalité. Cette situation menace notre équilibre démographique, et avec lui, notre modèle social.

La petite enfance est donc au cœur de ce défi. C'est avec une réelle attention que j'ai pris connaissance des propositions que vous m'avez remises lors de notre rencontre, et je vous en remercie vivement.

J'ai bien pris note de votre demande de revalorisation des salaires des professionnels de la Petite Enfance. Si cet élément constitue en effet l'une des conditions pour renforcer l'attractivité des métiers du secteur, il n'en demeure pas moins nécessaire d'articuler cette demande avec les enjeux budgétaires actuels.

J'accorde également une attention particulière à la qualité des formations initiales et continues, ainsi qu'à l'accès par la validation des acquis de l'expérience pour les professionnels déjà en poste. Un travail est en cours avec Madame Astrid PANOSYAN-BOUVET, ministre chargée du Travail et de l'Emploi, afin de faciliter l'accès aux certifications, en particulier aux diplômes de catégorie I.

Je reste par ailleurs convaincue de la nécessité d'instaurer des ratios d'encadrement qui garantissent un accueil de qualité pour les enfants. C'est tout le sens du décret qui fixe désormais des normes minimales d'encadrement applicables aux micro-crèches.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération la meilleure.

Catherine VAUTRIN

Madame Natacha POMMET
Secrétaire générale
Fédération CGT des Services publics
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

Adresse postale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP